



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E62508

VALABLE JUSQU'AU 04/12/2024

ÉDITÉ LE 20/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1971

Forme juridique : ART

Capital : DEPUIS LE 01/01/2016  
7 522

Raison sociale : WENDLING JEAN-LUC

7 RUE DES SEIGNEURS  
68970 GUEMAR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC COLMAR RE 681

Siret : 410 493 878 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8089 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5718050504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5718050504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 03 89 71 83 16

Portable : 06 08 51 29 98

Site Internet : www.wendingjl.com/

E-mail : wending.j-l@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

WENDLING JEANLUC ARTISAN

Fax : 03 89 71 82 93

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/12/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	05/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	30/11/2020
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste)	30/11/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	05/02/2024
o Poêle ou insert bois	05/02/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE  
MAISON DU BATIMENT  
12, ALLEE NATHAN KATZ  
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.